

**Procès verbal de l'assemblée générale du 22 février 2019
AESSUQAM**

0. Procédure d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposition d'ouverture à 12h55.

Dûment proposé.

Dûment appuyé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

0.2 Animation

Charlotte Studer et Louis Smith respectivement à l'animation/senti et secrétariat.

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

0. Procédure d'ouverture

1 Grève pour la rémunération des stages

2 Levée de cours

Dûment proposé.

Dûment appuyé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Grève sur la rémunération des stages

1.1 Levée de cours

Que l'on lève les cours de l'après-midi. Que l'assemblée soit réouverte à 13h35.

Dûment proposé.

Dûment appuyé.

Pour : 103

Contre: 76

Abstention: 6

La proposition est adoptée à majorité.

Réouverture à 13h35.

1.2 Plénière

Que le CUTE présente la campagne pour la rémunération des stages pour une durée de 5 minutes et que l'on tienne une période de 10 minutes de questions et réponses.

Dûment proposé.

Dûment appuyé.

Pour : 104

Contre : 54

Abstention : 21

La proposition est adoptée à majorité.

Que l'on rajoute 5 minutes à la période de questions-réponses.

514 625-5729

Dûment proposé.
Dûment appuyé.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Que l'on allonge la période de questions-réponses de 5 minutes.
Dûment proposé.
Dûment appuyé.
La proposition est adoptée à majorité.

Que l'on tienne une plénière de 20 minutes sur le sujet de la grève.
Dûment proposé.
Dûment appuyé.
Amendement : Limiter tour de paroles à 2 minutes.
Dûment proposé.
Dûment appuyé.
La proposition est adoptée à majorité.

Retour sur la principale telle qu'amendée.
Pour : 105
Contre : 88
Abstention : 10

Proposition de prolonger la plénière 10 minutes.
Dûment proposé
Dûment appuyé
La proposition est battue à majorité.

Constatation du quorum.

1.3 Grève

Dépôt d'un avis de motion : Enlever l'interdiction du vote électronique.

Proposition de grève

CONSIDÉRANT que les stages non rémunérés constituent du travail gratuit et que ceux-ci ont cours dans les domaines traditionnellement et majoritairement féminins;

CONSIDÉRANT que les compressions budgétaires du gouvernement dans le secteur public deviennent le fardeau des travailleur.euse.s mais aussi des stagiaires, parmi lequel.le.s sont surreprésenté.e.s les femmes, les parents-étudiant.e.s et les personnes immigrantes, au même moment où les stages déjà rémunérés permettent l'obtention de crédits d'impôts, de subventions et autres mesures d'allégement fiscal aux entreprises;

CONSIDÉRANT qu'en 2017-2018, quelques journées de grève de plus de 20 000 étudiant.e.s ont contraint le gouvernement à octroyer aux étudiant.e.s en éducation une compensation financière pour leur stage final;

514 625-5729

CONSIDÉRANT qu'une compensation financière n'est pas une solution pérenne, qu'elle ne reconnaît pas le travail accompli par les stagiaires et qu'elle n'a aucune incidence sur leurs conditions de travail;

CONSIDÉRANT que 20 associations étudiantes réparties en Outaouais, à Montréal, à Québec, à Sherbrooke et à Trois-Rivières ont lancé l'ultimatum au gouvernement de déclencher la grève générale illimitée des cours et des stages à l'hiver 2019 advenant son refus de mettre en place un programme de rémunération pour tous les stages à tous les niveaux d'étude;

CONSIDÉRANT que la semaine de grève du 18 au 24 novembre 2018, menée, à son plus haut point, par près de 60 000 étudiant.e.s dans 7 régions différentes, a contraint le gouvernement à entendre les revendications étudiantes, notamment lors d'une rencontre le 13 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le travail entamé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pour but de hiérarchiser les stages et les niveaux d'études, et de maintenir l'exclusion des stages de la Loi sur les normes du travail;

CONSIDÉRANT que l'Association des Étudiantes Sages-Femmes du Québec a déjà adopté un mandat de grève générale illimitée;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir des espaces de débats et d'organisation durant la grève afin de discuter de son déroulement, des actions à venir et des offres du gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'à l'UQÀM l'AFESPED a voté 3 jours de grève le 6-7-8 mars prochains;

Considérant que L'AFESH et l'AFÉA, les associations étudiantes de tous les programmes d'art et de sciences humaines, ont voté des journées de grèves ponctuelles le 20 février, du 6 au 8 mars, le 15 mars et du 18 au 22 mars. Ainsi qu'une grève générale illimitée à partir du 18 mars ;

Considérant que plusieurs assemblées générales de grève se tiendront dans les prochaines semaines à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que partout au Québec, 20 568 étudiants et étudiantes seront en grève du 18 au 22 mars;

CONSIDÉRANT que plusieurs journées de grève isolées ont déjà été adoptées dans le cadre de cette lutte;

CONSIDÉRANT que la solidarité étudiante est essentielle pour établir un rapport de force à nos interlocuteurs dans le cadre de la campagne pour la rémunération de tous les stages à tous les niveaux ;

CONSIDÉRANT l'importance d'employer collectivement et solidairement des moyens d'actions directes et de désobéissance civile;

Considérant la nécessité de maintenir des espaces de débats et d'organisation durant la grève afin de discuter de son déroulement, des actions à venir et des offres du gouvernement ;

Considérant qu'une grève des cours n'entraîne pas une reprise complète des heures manquées ;

CONSIDÉRANT que de nombreuses et nombreux étudiant.e.s membres de l'AESS sont directement touché.e.s par les enjeux entourant la rémunération des stages;

514 625-5729

Considérant que les étudiant.e.s exécutent déjà des centaines d'heures de stage durant lesquelles elles démontrent leur aptitude à exécuter des tâches dans leur milieu de travail;

Considérant la journée internationale des femmes le 8 mars, l'appel à la grève pour le climat le 15 mars et la journée contre la brutalité policière aussi le 15 mars;

Que l'AESS soit en grève le 8 mars et le 15 mars;

QUE les activités utilisant du matériel vivant dans le cadre d'une expérience de laboratoire soient exclus de cette grève ;

QUE cette grève s'inscrive comme moyen d'action et de pression pour obtenir la rémunération de tous les stages de tous les domaines d'études;

QUE durant cette grève, l'AESS participe aux rencontres hebdomadaires de la Coalition montréalaise pour la rémunération des stages et qu'elle invite tous ses membres à y participer ;

QUE l'AESS invite tous et toutes les membres à participer aux levées de cours et encourage les membres en grève à ne pas se présenter dans leur milieu de stage lors des jours de grève;

QUE l'AESS participe et invite ses membres à assister aux autres activités et aux manifestations reliées à la rémunération des stages qui auront lieu lors des jours de grève;

Proposition d'amendement : changer les jours de grève 8-15 pour 7-18 mars.

Dûment proposé.

Dûment appuyé.

Proposition de question préalable :

Dûment proposé.

Adopté.

Retour sur l'amendement

Battu à majorité

Retour sur la principale

Proposition d'amendement : Exclusion de la grève du bac en actuariat (7363, 7359, 7021), de la maîtrise concentration mathématiques actuarielle et financière (1512) et Doctorat en mathématique actuarielle (3673).

Dûment proposé

Dûment appuyé

Proposition de question préalable :

Dûment proposé.

Adopté à la majorité des 2/3.

Retour sur l'amendement

Battue à majorité

Retour sur la principale :

Amendement : Remplacer QUE les activités utilisant du matériel vivant dans le cadre d'une expérience de laboratoire soient exclus de cette grève. par Que les Stagiaires qui travaillent

514 625-5729

avec du matériel vivant dans le cadre d'une expérience de laboratoire soient exclus de cette grève.

Battue à majorité

Retour sur la principale :

Pour : 98

Contre : 103

Abstention : 3

Recomptage :

105 pour

105 contre

Abstention :3

Recomptage (!) :

Pour 92

Contre 119

Abstention 2

La proposition est battue à majorité.

Qu'une autre assemblée générale de grève ait lieu le 6 mars.

Dûment proposé.

Dûment appuyé.

Appel à la décision de la présidence.

Appel adopté à majorité.

Fermeture à 16h10

Dûment proposé.

Dûment appuyé.

La question préalable :

Adopté.

Fermeture adopté à 16h11.

1.4 revendication et plan d'action.

2. Levée des cours

514 625-5729